



CC Bretagne Porte de Loire Communauté (Siren : 200070662)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Bain-de-Bretagne
Arrondissement	Redon
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Yvon MELLET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	42, rue de Sabin
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35470 BAIN DE BRETAGNE
Téléphone	02 99 43 70 80
Fax	02 99 44 82 51
Courriel	accueil@bretagneportedeloire.fr
Site internet	bretagneportedeloire.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	32 649
-----------------------------	--------

Densité moyenne 70,01

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Bain-de-Bretagne (213500127)	7 496
35	Chanteloup (213500549)	1 858
35	Crevin (213500903)	2 867
35	Ercé-en-Lamée (213501067)	1 511
35	Grand-Fougeray (213501240)	2 483
35	La Bosse-de-Bretagne (213500309)	658
35	La Couyère (213500895)	491
35	La Dominelais (213500986)	1 403
35	Lalleu (213501406)	578
35	La Noë-Blanche (213502024)	1 011
35	Le Petit-Fougeray (213502180)	914
35	Le Sel-de-Bretagne (213503220)	1 124
35	Pancé (213502123)	1 201
35	Pléchâtel (213502214)	2 841
35	Poligné (213502313)	1 232
35	Sainte-Anne-sur-Vilaine (213502495)	1 032
35	Saint-Sulpice-des-Landes (213503162)	818
35	Saulnières (213503212)	783
35	Teillay (213503329)	1 073
35	Tresboeuf (213503436)	1 275

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 35

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
<i>Assainissement non collectif * Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin d'assurer les missions suivantes : le contrôle de conception, le contrôle de réalisation, le contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une cession immobilière, le contrôle de bon fonctionnement, et le contrôle de bon entretien des installations d'assainissement autonome sur l'ensemble du territoire communautaire * Participation à tout programme ou action sur l'Assainissement Non Collectif visant l'amélioration de la qualité de l'eau</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>Petite enfance ? Enfance ? Jeunesse * Élaboration d'un schéma directeur «Enfance-Jeunesse» * Mise en place d'actions spécifiques auprès des jeunes * Organisation, gestion et animation d'un réseau d'espaces jeunes existants ou à créer, répartis sur le territoire de l'EPCI * Gestion directe des services pour la petite enfance et la jeunesse suivants : - relais intercommunaux assistantes maternelles parents enfants (RIPAME) - point information jeunesse (PIJ) multi-sites * Soutien aux collectivités ayant des structures d'accueil collectif pour la petite-enfance et l'enfance, comprenant : - aide financière aux communes qui ont sur leur territoire des structures locales agréées accueillant collectivement des enfants âgés de 0 à 3 ans - aide financière aux communes qui ont sur leur territoire des structures locales agréées ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour les enfants âgés de 3 à 12 ans</i>
- Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, le cas échéant, en application de la politique de développement économique, commerciale, industrielle, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, le cas échéant, en application de la politique de développement économique, commerciale, industrielle, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>1/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs. * Acquisition et mise à disposition des communes et des associations locales d'un parc de matériels itinérants nécessaires à la maintenance, à l'entretien d'équipements, aux actions et manifestations sportives ou culturelles * Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs suivants : - centre aquatique à Bain de Bretagne - centre départemental sportif de vol à voile à Saint Sulpice des Landes - carrières équestres à Grand-Fougeray * Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire, suivants : - Musée du Sel de Bretagne - Planétarium de La Couyère - Mines de la Brutz à Teillay</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Accompagnement du développement de l'activité culturelle * Participation au développement culturel par le soutien à des actions et aux événements culturels suivants : - festival du monde rural - fête médiévale à Grand-Fougeray - événements valorisant le site de la tour Dugesclin à Grand-Fougeray - festival du Schmoul - Bain de Blues - événements à caractère exceptionnel d'ampleur extra communautaire * Mise en œuvre d'une politique en faveur des enseignements artistiques liés à la musique reposant sur un ensemble d'objectifs visant : - la structuration de l'offre d'enseignement musical - la recherche d'une mutualisation entre les associations reconnues sur le territoire que sont OPUS 17, Les Menhirs - le pilotage de la coordination entre les associations musicales (OPUS 17, les Menhirs) - le soutien financier des associations musicales (OPUS 17, les Menhirs) - la constitution d'un instrumentarium mutualisé * Partenariat avec les écoles de musique extérieures au territoire pouvant être amenées à intervenir dans les établissements scolaires en application du Plan "Musique en Ille et Vilaine » * Mise en œuvre d'un schéma de développement de la lecture publique * Coordination des animations organisées par l'ensemble des bibliothèques du territoire * Aide à la mutualisation des moyens de gestion du réseau de ces bibliothèques</i>
- Activités sportives

*Accompagnement du développement de l'activité sportive * Actions de promotion, de recherche de partenaires et d'aides en faveur du développement des activités sportives, en lien avec les structures sportives du territoire intercommunal, notamment par le soutien financier à/aux: - offices des sports du territoire - club nautique de Bain de Bretagne - manifestations sportives événementielles ayant un rayonnement d'ampleur extra-communautaire dont le Relais du Semnon, le Moto-cross de la Bosse de Bretagne et de Grand-Fougeray*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Mise en place d'un S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) délégué au syndicat mixte du Pays des Vallons de Vilaine et schéma de secteur. Mise en place d'un système d'information géographique sur le territoire communautaire par la maîtrise d'ouvrage et la réalisation des travaux de numérisation des plans cadastraux

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Elaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), gestion de ce document d'urbanisme, et gestion des documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, existants sur le territoire des communes membres.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création et gestion de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire uniquement les ZAC à vocation économique.

- Constitution de réserves foncières

Réalisation de réserves foncières dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Organisation des transports non urbains

*Transport * Organisation d'un système de transport à la demande limité à des lignes intra-communautaires, en application des dispositions de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), sur délégation de l'autorité compétente des transports intérieurs (LOTI) * Aide aux structures œuvrant en faveur du covoiturage pour les déplacements domicile-travail * Aménagement d'arrêts de connexion intermodale permettant d'assurer la cohérence avec l'ensemble des politiques de mobilité du territoire*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

Autres

- Acquisition en commun de matériel

Acquisition de matériel technique et de voirie en commun pour mise à disposition gratuite de ces matériels aux communes membres

- Service public de défense extérieure contre l'incendie

*Incendie * Mise à disposition d'une caserne de pompiers, sise route de Rennes à Grand-Fougeray, construite sur délégation de maîtrise d'ouvrage de l'autorité compétente * Versement au profit du SDIS du contingent annuel d'incendie*

- NTIC (Internet, câble...)

*Développement du THD et des technologies de l'information et de la communication TRÈS HAUT DÉBIT : * Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées * Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en*

cas d'insuffisance de l'initiative privée * Réseaux publics et services locaux de communications électroniques : - compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L. 1425-1 du CGCT et incluant notamment les activités suivantes : Établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques Acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants Mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : * Contribution au développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'administration électronique sur le territoire * Développement d'actions d'information et de sensibilisation en matière d'évolution des NTIC * Mise en œuvre d'actions permettant aux communes d'accéder aux évolutions des nouvelles technologies * Adhésion au syndicat mixte de développement de services de technologies d'informations et de télécommunications dénommé "Mégalis Bretagne"

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

- Création et gestion des maisons de services au public

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations au 1er janvier 2018

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	Etablissement public territorial du bassin de la Vilaine (254401243)	SM ouvert	1 757 716
35	SM "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	3 421 568
35	SMICTOM des Pays de Vilaine (253500862)	SM fermé	86 406
35	SM du SCOT du Pays des vallons de Vilaine (253514707)	SM fermé	77 223
44	SM Chère Don Isac (200091296)	SM fermé	318 230
35	SM du bassin versant de la Seiche (200087823)	SM fermé	164 681
35	SM du bassin du Semnon (200087476)	SM fermé	66 747

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)